

L'ASA de Vayres et la Commune,

partenaires pour une mission d'intérêt général.

Le mascaret, un sacré phénomène !

On ne rappelle plus la fascination qu'exerce le mascaret en passant au port de St Pardon, poussant sur plus d'un kilomètre les surfeurs et kayakistes portés avec ivresse par le train de vagues.

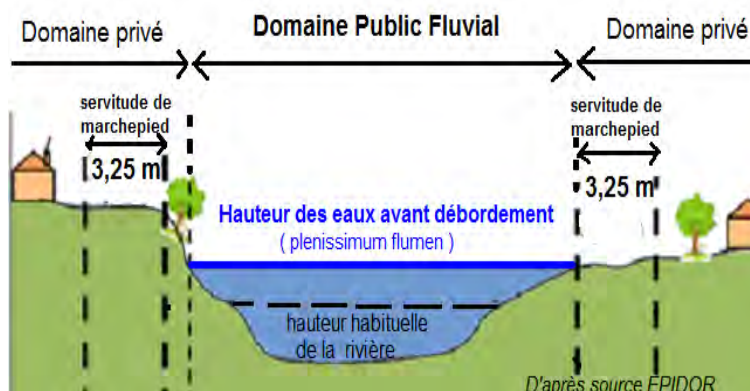


Mais ce phénomène naturel dont on ne se lasse pas, plus impressionnant en période de forts coefficients de marée, cache un revers beaucoup moins...plaisant pour les riverains. En effet, l'érosion du pied de berge dont il est la cause, provoque à terme l'effondrement du haut de berge qui se décroche de la rive et glisse dans le cours d'eau en entraînant les arbres.

Enfin, s'invitent à cette "entreprise de démolition", les crues accompagnées de vents tempétueux souvent nourries de lourdes précipitations, et gonflées au printemps par la fonte des neiges qui vient s'ajouter aux causes de débordements.

Face à ces risques menaçant la sécurité de leurs biens, notamment des habitations datant pour la plupart du XVIII^{ème} siècle, des propriétaires riverains de la Dordogne à Vayres, se sont constitués en ASA (Association Syndicale Autorisée) en 2003, afin de pouvoir entreprendre des travaux de réfection de digue, de réparation et de confortement des berges domaniales et solliciter des aides publiques pour les réaliser.

En effet, L'Etat est propriétaire du Domaine Public Fluvial (DPF) constitué du lit et des berges, et délimité par le niveau atteint par les eaux avant qu'elles ne débordent. Les digues, qui sont au dessus des berges, ne font pas partie du domaine de l'Etat dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation et le bon écoulement des eaux, et non d'empêcher la mobilité naturelle de la rivière due aux mouvements hydrauliques exercés sur les berges.



C'est donc aux propriétés riveraines qu'il « ...appartient de supporter la dépense pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations, dans la proportion de l'intérêt qu'elles y trouvent... », comme le précise l'article 33 de la loi de 1807 toujours en vigueur.

Des travaux et des Hommes:

En 2006, l'ASA a été autorisée après enquête publique, à réaliser son plan pluriannuel de travaux déclarés d'intérêt général en application de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, selon les procédures propres aux marchés publics.

Ce plan terminé en 2016, a permis :

- de protéger **24 habitations du recul de la berge** grâce à 845 ml d'enrochements et au retalutage de sa partie supérieure en pente douce (505 ml de part et d'autre du port de St Pardon, et 340 ml sur divers tronçons, de part et d'autre du port de Vayres),
- de réaliser **la réfection totale de la digue** en terre sur 400 ml en aval du port de St Pardon, équipée d'organes hydrauliques dont l'entretien a fait l'objet d'une convention avec la Commune.
- de **restaurer la végétation de berge** sur plus d'un kilomètre, visant à fortifier la ripisylve existante, à couper les arbres penchés vers la rivière, et à améliorer la biodiversité.



Les travaux ont été financés par :

- la « redevance pour service rendu » des 42 associés qui participent aux dépenses engagées sous forme de taxes annuelles recouvrées par le Trésor Public, calculées proportionnellement à leur intérêt aux travaux,
- les subventions des collectivités : Département de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional),
- les emprunts bancaires contractés par l'ASA et **cautionnés par la Commune** qui participe à leurs remboursements par une subvention.

Nature des travaux réalisés par l'ASA (Maître d'œuvre SOCAMA Ingénierie)		Coût des travaux HT	Subventions HT	Reste à charge de l'ASA HT	Emprunts par l'ASA cautionnés par la Commune	Rembour. (capital + intérêts)
2006 à 2016	Enrochement de la berge sur 850 ml	1 415 164 €	866 536 €	548 627 €		
	Diagnostic géotechnique et Loi sur l'eau	8 320 €	3 328 €	4 992 €		
	Réfection de la digue en aval du port de St Pardon sur 440 ml , et étude de dangers	109 518 €	57 790 €	51 728 €	638 600 €	874 214 €
	Restauration de la végétation de berge sur 1100 ml	37 989 €	15 196 €	22 793 €		
Autres travaux d'urgence sur la digue (avant réfection)						
2010	Tempête Xynthia	8 200 €	0 €	8 200 €	0 €	0 €
2013	Effondrement crues de mars	1 900 €	0 €	1 900 €	0 €	0 €
2014	Surverse Intempéries de février	2 100 €	0 €	2 100 €	0 €	0 €
Total travaux 2006 à 2016		1 583 190 € 100%	942 850 € 60%	640 340 € 40%	638 600 €	874 214 €
Plusieurs études réalisées par l'ASA à la demande de la DDTM et la DREAL, ont été financées par le <u>Département</u> (40%) et la <u>Commune</u> (60%)			↓ <u>Subventions</u>	- 63% par le Département de la Gironde - 33% par la Région Aquitaine - 4% par le FEDER		

La mission de l'ASA de Vayres, accomplie bénévolement par ses membres, a pu être menée à bon terme grâce au soutien des collectivités et à l'accompagnement exceptionnel de sa Commune.

Des Hommes et leur environnement.....

Les travaux indispensables pour protéger les populations du recul de la berge et des inondations, ont été conduits avec la plus grande attention vis-à-vis des espèces patrimoniales présentes sur les zones concernées par les aménagements (voir encadré page 4).

Nos berges abritent en effet une diversité d'espèces végétales remarquables à l'échelle nationale, européenne et mondiale, qui trouvent des conditions idéales à leur installation dans les zones soumises aux marées, comme l'Angélique des estuaires, et l'Oenanthe de Foucaud, toutes les deux étant protégées au plan national.



Angélique des estuaires



Oenanthe de Foucaud



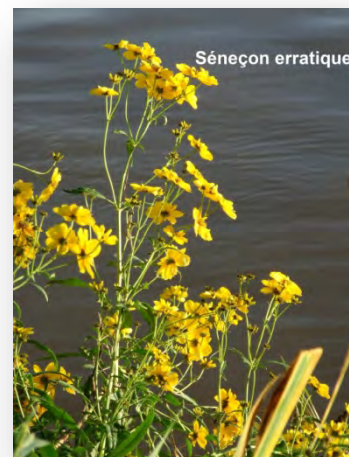
En automne, les fruits mûrs de l'Angélique des estuaires sont disséminés en flottant sur l'eau, et vont se fixer sur les vases compactes d'autres berges soumises aux marées. C'est la fin du cycle végétatif de L'Angélique qui dure entre trois et quatre ans.

D'autres espèces patrimoniales, certaines bénéficiant de protection nationale ou locale, sont présentes dans les milieux humides riverains comme la Nivéole d'été et le Sénéçon erratique. Elles constituent, avec les formations alluviales de boisements feuillus et de roselières, le canevas d'un écosystème exceptionnel.



Nivéole d'été

Photo M. Aubert



Sénéçon erratique

.... Un patrimoine commun à préserver

C'est pourquoi lors des travaux, des précautions ont été prises pour préserver les pieds d'Angélique développés sur le haut de berge.

Pour ceux qui n'ont pu l'être, une dérogation de destruction d'espèces protégées a été délivrée à l'ASA par la DREAL Aquitaine, assortie de l'obligation d'observer la dynamique de développement de la végétation et le retour des espèces sensibles sur une période de 5 ans, sur les berges soumises aux travaux.

Moins de cinq ans après la mise en place du dispositif, le Bureau en écologie et hydrobiologie Aubert, chargé du suivi scientifique, a pu faire le constat de la réinstallation de l'Angélique sur les zones retalutées au dessus des enrochements.

Ce constat est encourageant. Il nous incite à mesurer l'impact de nos interventions sur l'environnement, à adopter des pratiques d'entretien respectueuses des cycles biologiques des espèces, et à expliquer à nos jeunes enfants pour quelles raisons la survie de notre patrimoine naturel commun, est intimement liée à la nôtre.



Texte et photos : Bernadette Henri
ASA de Vayres Avenue de Libourne
33870 Vayres Tél : 05 57 55 25 55

La vallée de la Dordogne appartient, sur l'ensemble de son cours et affluents, au réseau de sites européens "Natura 2000". Elle a été désignée en 2015 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) impliquant des mesures réglementaires destinées à protéger les espèces et les habitats remarquables et menacés de la vallée de la Dordogne.

*Son classement par l'UNESCO en réserve de biosphère s'inscrit dans un projet de société durable et un engagement moral pour la protection de sa biodiversité, en l'intégrant dans le réseau mondial des réserves de biosphère qui rassemble 661 sites d'exception à travers tous les continents. La vallée de la Dordogne est donc reconnue par ce classement comme «...un territoire exemplaire et d'intérêt majeur à l'échelle mondiale. Il suggère aussi **une certaine harmonie entre la nature et les hommes qui l'ont exploitée, habitée, façonnée, rêvée... sans l'abîmer irrémédiablement.** »*

Voir EPIDOR :
www.biosphere-bassin-dordogne.fr

Pour aller plus loin :

- Conservatoire Botanique National Sud Atlantique – 33980 Audenge – Tél : 05 57 76 18 07
- EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne)
Place de la Laïcité 24250 Castelnau-la-Chapelle Tél : 05 53 29 17 65